



1 Agent de surveillance de la voie publique (ASVP)

Référence : VDN19/24 du mardi 12 février 2019

Employeur : Maire de Nouméa

Corps /Domaine : Contractuel - grille 1 entrée 2

Direction : de l'Espace Public

**Durée de résidence exigée
pour le recrutement sur titre:**

Lieu de travail : Annexe Ferry

Poste à pourvoir : immédiatement

Date de dépôt de l'offre : mardi 12 février 2019

Date limite de candidature : Vendredi 15 mars 2019

Détails de l'offre :

Le bureau Mobilité Circulation Stationnement est garant de l'application de la politique du stationnement défini par l'Exécutif municipal. A ce titre, la Brigade du Stationnement Réglementé a un rôle majeur par sa présence et la surveillance quotidienne de la zone réglementée au Centre-Ville et au Quartier Latin, dans ce cadre ses 9 agents relèvent les infractions relatives à l'arrêt et au stationnement payant.

Missions :

Sous l'autorité du chef de la brigade du stationnement réglementé, l'ASVP est chargé du bon respect de la réglementation concernant le stationnement payant et gênant. Il veille à la surveillance et relève les infractions relatives à l'arrêt, au stationnement ainsi qu'à l'affichage du certificat d'assurance. Il participe à des missions de prévention et de protection sur la voie publique et renseigne les usagers.

Caractéristiques particulières de l'emploi :

- Travail en équipe, par tous temps sur la voie publique
- Très grande disponibilité et adaptabilité aux usagers et aux situations ; risques forts de tensions (physiques et émotionnelles), nécessité d'un comportement adapté aux situations
- Bonne condition physique exigée
- Respect d'une éthique professionnelle et sens du service public
- Port d'une tenue spécifique, distincte des autres services de police
- Conditions d'agrément et d'assermentation liées aux prérogatives exercées

Profil du candidat

Savoir / Connaissance/Diplôme exigé :

- Pouvoir de police du maire
- Code de la route, code des assurances
- Code général des collectivités territoriales (CGCT) sur les articles relevant de sa compétence
- Réglementation sur le stationnement et son application
- Organisation des services de police
- Écrits administratifs et judiciaires
- Utilisation et circuit de traitement du procès-verbal électronique
- Éthique professionnelle, personnelle et de discrétion professionnelle

- Typologie des risques liés à la voie publique
- Procédures et dispositifs de secours (pompiers, services d'urgences médicales, etc.)
- Règles et techniques de transmission radio
- Connaissance des règles et zones de stationnement
- Organisation des services de la collectivité
- Connaissance du territoire
- Notions de communication
- Techniques de médiation et négociation
- Règles de syntaxe, de grammaire et d'orthographe

Savoir-faire :

➤ **Surveillance et relevé des infractions relatives à l'arrêt et au stationnement**

- Informer préventivement les administrés de la réglementation en vigueur sur les voies publiques
- Alerter l'autorité territoriale d'un risque relatif à la sécurité et à l'ordre public sur les voies publiques
- Contrôler l'application de la réglementation du stationnement, du code des assurances
- Relever une infraction et la qualifier
- Établir des procès-verbaux d'infraction, y compris par le procès-verbal électronique (PVE)
- Demander l'enlèvement d'un véhicule en défaut de stationnement
- Saisir les données informatiques relatives aux amendes forfaitaires
- Rédiger des écrits professionnels liés à l'activité (comptes rendus, rapports d'activité et de surveillance)

➤ **Prévention sur la voie publique**

- Sécuriser le passage des piétons sur la voie publique
- Analyser et gérer une situation ou des événements imprévus sur la voie publique et en rendre compte
- Signaler un accident et les informations nécessaires vers les services compétents
- Transmettre des informations par radio
- Porter assistance aux personnes

➤ **Renseignement des usagers**

- Analyser les demandes des usagers et apporter des réponses adaptées
- Expliquer les règles relatives à leur champ de compétences

Comportement professionnel :

- Respect de la déontologie, sens du service public et des relations avec le public
- Rigueur, sociabilité, discrétion, grande disponibilité
- Bonne condition physique recommandée
- Maîtrise de soi dans des situations conflictuelles

Contact et informations complémentaires :

Monsieur Julien ESPERANCE – chef du bureau Mobilité Circulation Stationnement
– 27.07.13 - Mail : julien.esperance@ville-noumea.nc

POUR RÉPONDRE À CETTE OFFRE

Les candidatures (CV détaillé, lettre de motivation, photocopie des diplômes, fiche de renseignements et demande de changement de corps ou cadre d'emplois si nécessaire) précisant la référence de l'offre doivent parvenir au maire de la Ville de Nouméa par :

- voie postale : BP K1 - 98849 Nouméa Cedex
- dépôt physique : 16, rue du général Mangin Nouméa
- mail : mairie.recrutement@ville-noumea.nc
- fax : (+687) 282558

Les candidatures de fonctionnaires doivent être transmises sous couvert de la voie hiérarchique

*La fiche de renseignements et la demande de changement de corps ou cadre d'emploi sont à télécharger directement sur la page de garde des avis de vacances de poste sur le site de la DRHFPNC.

Toute candidature incomplète ne pourra être prise en considération